

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE SAINT-PIERRE DELS FORCATS  
En date du mercredi 27 septembre 2023 à 18h30**

**Présents :** - M. BLANQUE Pierre - M. BUL Alain - M. ECHARD Vincent - M. FOURNIER Daniel - M. GAURENNE Claude - Mme GAURENNE Sylvie - Mme INGLES Martine - Mme LINTZ Ghislaine - M. PINEDE Jean-Marie - Mme RODRIGUEZ Noémie

**Secrétaire de séance :** Mme GAURENNE Sylvie

**Date de convocation :** 21/09/2023

**Préambule :** approbation du compte-rendu de la dernière réunion du CM

- **Convention de maîtrise d'œuvre, aménagement du lotissement communal**

Monsieur le maire présente la proposition de convention de réalisation d'études et de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du lotissement communal par les agences BE2T et BP CONSULTANT.

Missions de maîtrise d'œuvre : 40 000 € HT,

Permis d'aménager : 9 000 € HT,

Notice hydraulique : 5 000 € HT.

Le conseil municipal valide la proposition.

- **Devis d'études pour le projet de construction de la Maison de la chasse**

La proposition de réalisation d'études par la société PPCM Architectures de Bourg-Madame concernant le projet de construction de la Maison de la chasse pour un montant de 13 400 € HT est validé par le conseil municipal.

- **Acquisition d'une mini pelle et sa remorque par la commune**

Un devis pour une mini-pelle (CABINE) + remorque est présenté pour un coût de 43 700 € HT. 2 autres devis vont être demandés.

- **5 - Dispositif PYLOT2S porté par le PNR et la Com-Com / logements pour travailleurs saisonniers**

Monsieur le Maire explique que le « Dispositif de rénovation pyLot 2 pour la rénovation des meublés de tourisme et des logements saisonniers » est un accompagnement du PNR à la commune. Ce dispositif, soutenu également par la com-com, peut nous permettre d'obtenir une aide financière à la rénovation du centre d'hébergement en montagne, ancien centre des Eclaireurs pour l'hébergement des travailleurs saisonniers.

Le conseil municipal valide la signature de la convention avec le PNR.

- **Conséquences du classement de la commune en zone tendue**

La commune de Saint Pierre Dels Forcats est classée en zone tendue. En conséquence, elle a la possibilité d'instaurer une majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (actuellement 19,95 %).

D'autre part L'Etat instaure une taxe annuelle sur les logements vacants pour les communes en zone tendue.

Elle s'élèvera à la valeur locative du bien multipliée par 17 % la première année et 34 % les années suivantes.

Les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de ne pas augmenter la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

- **Finances : passage à la M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2024**

Une délibération est demandée par la trésorerie pour acter le passage de la M14 à la M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Validation du conseil municipal.

- **Décision Modificative**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision budgétaire modificative n°2 du budget principal de l'exercice 2023 afin d'ajuster les crédits de la section dépense investissement, comme suit :

Dépense d'Investissement Compte 21538 opération 1016 - 2 000 €	Dépense d'Investissement Compte 21578 opération 1000 + 2 000 €
Total : - 2 000 €	Total : + 2 000 €

La proposition est acceptée à l'unanimité.

- **Modification du tableau des effectifs**

Suite à la création d'un poste à mi-temps « Agent d'entretien et suivi de l'accueil des saisonniers à l'ancien centre des éclaireurs », le tableau des effectifs est mis à jour comme suit :

Service	- Grade existant	Nb/événement carrière
Administratif	Rédacteur principal 2 <sup>e</sup> classe 35/35 <sup>ème</sup>	- 1
	Adjoint administratif 35/35 <sup>ème</sup>	- 1
	Adjoint administratif 30/35 <sup>ème</sup>	- Non pourvu
Technique	Agent de maîtrise principal 1 <sup>ère</sup> classe 35/35 <sup>e</sup>	- 1
	Adjoint technique 35/35 <sup>e</sup>	- 1
	Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe 35/35 <sup>e</sup>	- 1
	Adjoint technique 17,5/35 <sup>e</sup>	- 1 (à compter du 1/10/2023) - CDD

Le conseil municipal valide la modification du tableau des effectifs.

- **Accueil des travailleurs saisonniers à l'ancien Centre des Eclaireurs**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée l'effort de la commune concernant l'accueil des travailleurs saisonniers à l'ancien centre des Eclaireurs. Face à la difficulté rencontrée par cette population pour se loger, la commune propose des logements accessibles, ainsi 21 chambres individuelles sont disponibles avec accès aux équipements collectifs : cuisine, espace détente, lingerie, sanitaires, aussi bien en saison hivernale qu'estivale.

Compte tenu des coûts d'investissement et de fonctionnement liés à cette activité, les nouveaux tarifs mensuels, à compter de la saison hivernale 2023-2024 sont les suivants :

- 310 € et 40 € de charges forfaitaires pour une personne seule,



- 370 € et 80 € de charges forfaitaires pour un couple.  
La proposition est acceptée à l'unanimité.

- **Rachat de l'ancien centre des éclaireurs**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la possibilité pour la commune de signer avec l'EPF Occitanie un avenant à la convention opérationnelle du 6 janvier 2022 afin de procéder au rachat de la parcelle cadastrée A 1002 avant le terme de la convention, pour un montant total de 229 936,46 € HT soit 234 923,75 € TTC (prix de revient au 30 décembre 2023) et selon les modalités suivantes :

- 1<sup>ère</sup> échéance : au 30 décembre 2023, d'un montant de 58 730,94 €,
- 2<sup>ème</sup> échéance : en décembre 2024, d'un montant de 58 730,94 €,
- 3<sup>ème</sup> échéance : en décembre 2025, d'un montant de 58 730,94 €,
- 4<sup>ème</sup> échéance : en décembre 2026, d'un montant de 58 730,94 €.

Le rachat de l'ancien Centre de vacances des éclaireurs permettra à la commune de reconsidérer la destination de ce bâtiment, de procéder à des travaux de rénovation, d'améliorer l'accueil des travailleurs saisonniers.

Le conseil municipal valide la proposition.

- **Restauration de la Vierge des douleurs, conservée dans l'église paroissiale**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la proposition du Centre de Conservation et Restauration du Patrimoine (CCRP) du Conseil Départemental, à la suite d'un examen-diagnostic sur la statue mannequin de Vierge des Douleurs, en bois polychrome, conservée dans l'église paroissiale de la commune.

Le CCRP peut se charger de la restauration de la vierge, courant 2024, pour un montant de 3050 € dont 17 % à la charge de la commune, soit 518,50 €.

Le conseil municipal valide la proposition.

- **DOSSIERS DIVERS :**

- **Prospection archéologique**

Elle est menée par Sylvain BURRI, responsable scientifique, concerne l'artisanat des produits résineux (poix) dans les forêts montagnardes de Cerdagne au V<sup>ème</sup> et VI<sup>ème</sup> siècle de notre ère. Elle se situe sur les parcelles B434 (Font de l'Os) et B435 (Rusclayne). Cette prospection archéologique se déroule en septembre et octobre 2023.

- **Travaux rue des écureuils**

La proposition d'éclairage public solaire est retenue compte tenu de son coût moins élevé et de la possibilité de réduire l'intensité lumineuse pendant les heures d'extinction de l'éclairage public dans la commune (de minuit à 5 heures).

- **Collecte et traitement des déchets ménagers**

La Communauté de communes Pyrénées Catalanes, compétente en matière de « collecte et traitement des déchets ménagers », a mis en œuvre en 2016 un nouveau système de collecte des déchets sur l'ensemble de son territoire.

Depuis l'installation des points d'apports volontaires, l'urbanisme a évolué.

Par conséquent, une adaptation de nos installations est désormais nécessaire.

Monsieur le Maire est en rapport avec la com-com pour identifier les points d'apport volontaire des déchets qui doivent être revus ou modifiés.

D'autre part, la com-com propose d'installer 3 composteurs de déchets organiques dans le village.

- **Bibliothèque**

La com-com a prévenu madame Noémie Rodriguez qu'elle n'était pas en mesure de mettre un agent à la disposition de l'école pour assurer l'activité bibliothèque un après-midi par semaine comme c'était le cas les

années précédentes.

- **Hébergement ancien Centre des éclaireurs**

Monsieur Jean-Marie Pinède fait part à l'assemblée d'une demande de la Région concernant l'accueil de groupes avec hébergement pour organiser des formations liées aux domaines de la montagne. L'ancien Centre des éclaireurs pourrait en partie répondre à cette problématique, dans les périodes creuses, entre les saisons hivernales et estivales.

Monsieur le Maire recevra prochainement des représentants de la Région pour leur présenter le centre.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 20h45.

Le Maire,  
Pierre BLANQUE



La secrétaire de séance,  
Sylvie GAURENNE

